

ELABORATION DU SDAGE RHONE-MEDITERRANEE 2022-2027 : SYNTHESE DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES DE L'AUTOMNE 2019

Janvier 2020

Alors que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et le programme de mesures (PDM) 2016-2021 sont en cours de mise en œuvre, la préparation des prochains SDAGE et PDM 2022-2027 est lancée en vue de leur adoption par le comité de bassin en version projet en juin 2020 puis leur adoption définitive en décembre 2021, après la consultation institutionnelle et du public, conformément aux échéances prévues par la Directive cadre sur l'eau (DCE) et le Code de l'Environnement.

Avec les objectifs environnementaux affectés à chaque masse d'eau, les orientations fondamentales et leurs dispositions constituent les deux parties essentielles du SDAGE. Elles fixent le cap de la politique de l'eau du bassin et constituent le socle de la portée juridique du SDAGE.

Le chantier d'actualisation des orientations fondamentales, qui concerne directement l'ambition de la politique du bassin, est conduit par le comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Les principes d'actualisation ont été présentés lors du comité de bassin du 28 juin 2019. L'enjeu essentiel réside dans la prise en compte des évolutions du contexte du bassin Rhône-Méditerranée et des orientations et instructions nationales relatives à la politique de l'eau.

Trois sujets majeurs d'actualisation ont été identifiés :

- la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses ;
- la restauration physique des cours d'eau et la réduction de l'aléa d'inondation.

Une concertation politique plus poussée a été organisée sur ces trois sujets à partir de septembre 2019. Des groupes de contribution politique issus du comité de bassin, et élargis à des intervenants extérieurs, se sont réunis en septembre-octobre 2019 afin d'échanger sur les axes majeurs d'évolution du SDAGE sur ces thèmes.

Les conclusions et propositions issues de ces groupes ont été présentées aux élus et acteurs du bassin lors des commissions géographiques organisées :

- le 15 novembre 2019 à Montpellier pour la commission Gard côtiers Ouest ;
- le 18 novembre 2019 à Seynod pour la commission Haut Rhône ;
- le 25 novembre 2019 à Alixan pour la commission Isère-Drôme-Ardèche ;
- le 28 novembre 2019 à Dijon pour la commission Saône-Doubs ;
- le 2 décembre 2019 à Aubagne pour la commission Littoral PACA Durance.

Ces commissions géographiques ont été conçues pour permettre des échanges et une participation active de l'ensemble des acteurs au débat sur les évolutions majeures à apporter aux orientations fondamentales du SDAGE.

Au cours de la matinée, un point de situation du bassin a été présenté avec un temps d'information et d'échange sur l'état des masses d'eau, l'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux et les progrès accomplis sur les enjeux phares du périmètre de chaque commission géographique. Un second temps de présentation a permis de restituer et d'avoir un premier échange sur les conclusions des 3 groupes de contribution sur les sujets majeurs d'actualisation du SDAGE.

L'après-midi, des ateliers participatifs ont été mis en place pour recueillir, via trois stands thématiques reprenant les sujets des groupes, les contributions écrites des acteurs du bassin sur les pistes d'évolution du SDAGE présentées au cours de la matinée et leurs propositions complémentaires.

Des ateliers d'échanges ouverts (« cafés débat ») ont également été organisés sur la manière d'associer les citoyens aux démarches et projets locaux autour des questions de l'eau, et ainsi favoriser la mise en œuvre du SDAGE, dans le cadre des commissions Isère-Drôme-Ardèche, Saône-Doubs et Littoral PACA Durance.

La présente note vise à restituer les éléments recueillis lors de ces commissions géographiques, qui ont constitué une étape importante de concertation sur la construction du projet de SDAGE 2022-2027. Elle présente d'abord quelques enseignements généraux puis synthétise les propositions issues de chaque stand thématique. Les principaux messages recueillis ont été présentés en comité de bassin le 6 décembre 2019. Ces propositions alimentent l'actualisation des orientations fondamentales du SDAGE.

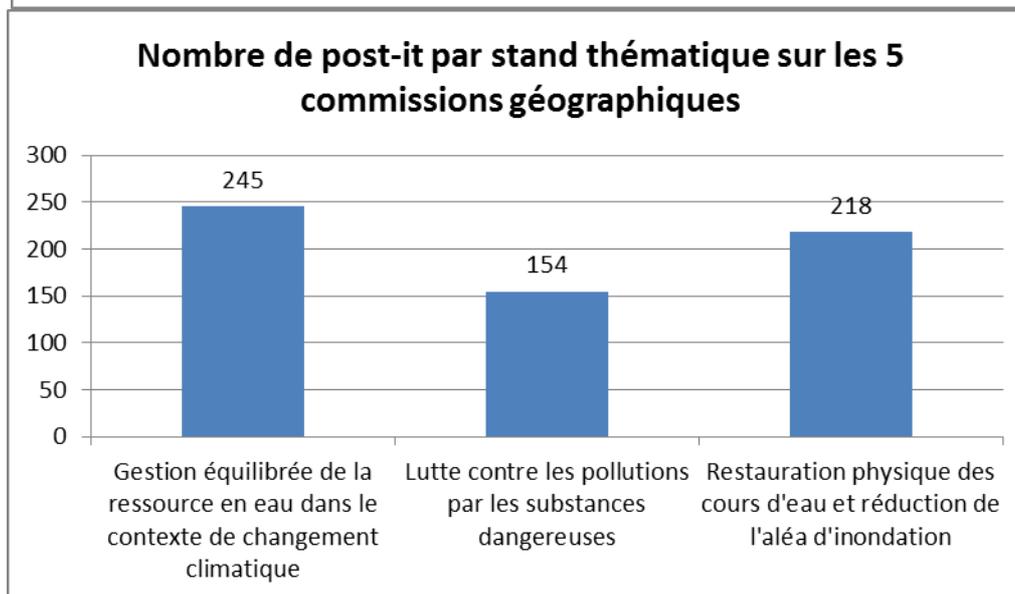
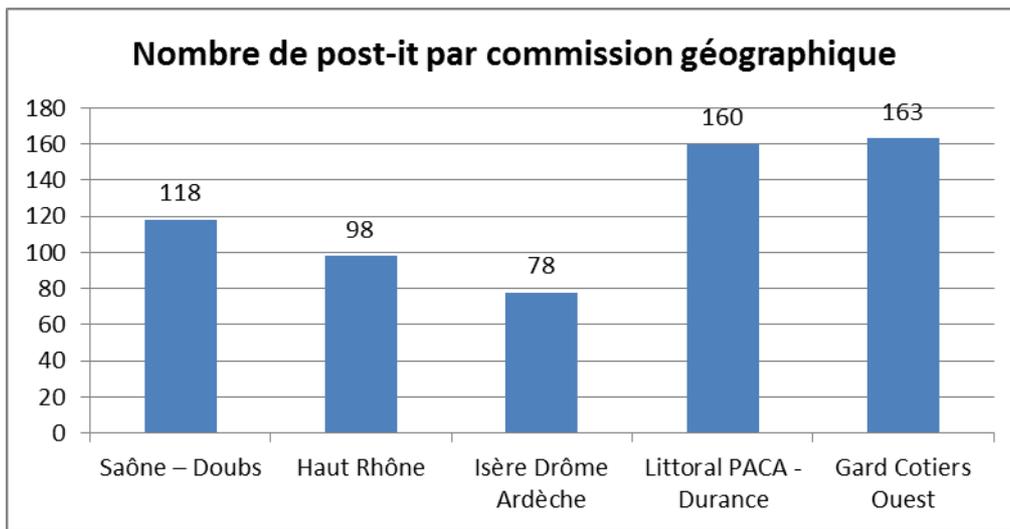
1. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES

1.1 Niveau de participation

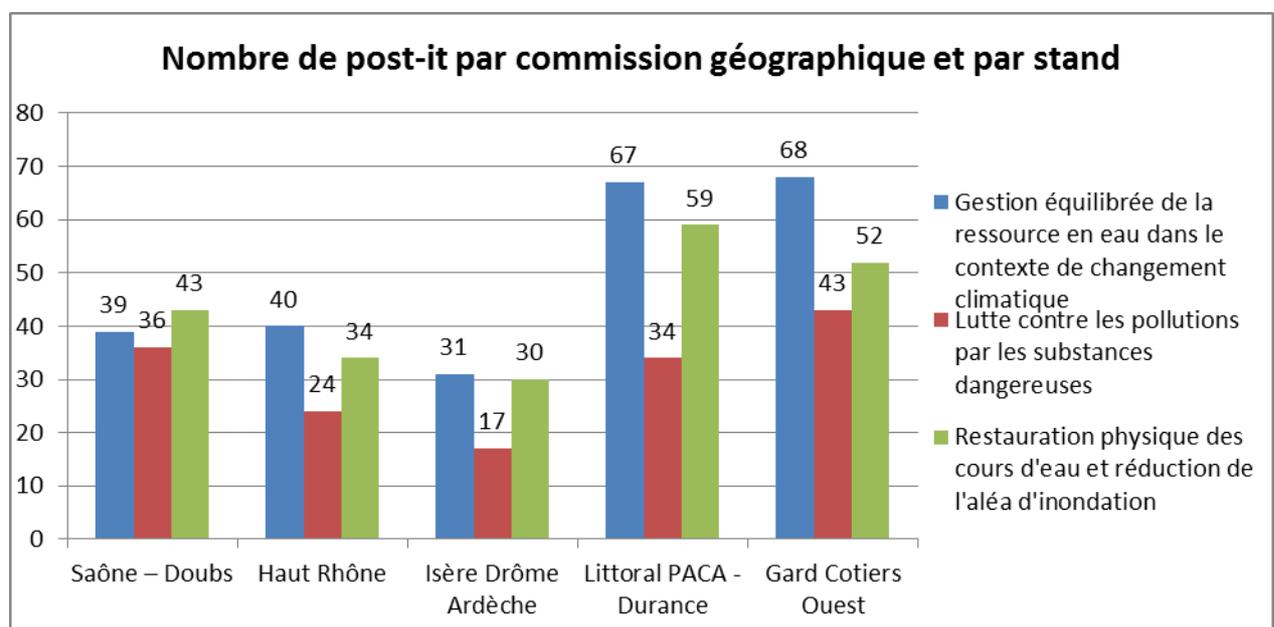
Les commissions géographiques de l'automne 2019 ont connu une bonne participation, avec environ **670 participants** au total.

Les stands participatifs de l'après-midi ont permis de recueillir plus de **600 post-it** avec les contributions et propositions des acteurs locaux pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027.

Les graphiques suivant illustrent la participation aux stands, par commission géographique et par thématique :



Les commissions géographiques du sud du bassin (Gard Côtiers Ouest et Littoral PACA Durance) ont été particulièrement riches en contributions. En Isère Drôme Ardèche, les acteurs ont moins participé aux stands de l'après-midi, même si les échanges lors des présentations du matin ont été nombreux.



Les thématiques « gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique » et « restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa d'inondation » ont particulièrement suscité l'intérêt des participants, avec un nombre important de post-it recueillis.

Parmi les contributeurs figurent en majorité des représentants de collectivités (régions, départements, agglomérations, communautés de communes, syndicats de bassin versant, syndicats d'eau potable) et des représentants d'usagers non économiques et d'associations de protection de l'environnement.

Les représentants d'usagers économiques ont été moins nombreux et leur participation a été inégalement répartie entre les 5 commissions géographiques. En particulier, les représentants agricoles se sont davantage mobilisés dans le sud du bassin (Gard Côtiers Ouest et Littoral PACA Durance) mais étaient absents en Isère Drôme Ardèche. Les représentants industriels étaient également peu nombreux, sauf en Littoral PACA Durance où ils ont largement contribué au stand relatif à la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses.

Les services de l'Etat ont quant à eux relativement peu participé aux stands de contribution thématiques.

1.2 Principaux enseignements

En synthèse, les contributions recueillies lors des commissions géographiques confortent les conclusions des groupes de contribution politiques sur les trois sujets majeurs d'actualisation du SDAGE. Elles convergent également avec un certain nombre de propositions issues des avis des assemblées et du public reçus dans le cadre de la consultation sur les questions importantes.

Certains sujets ou positionnements ont néanmoins été exprimés plus fortement dans le cadre de ces commissions géographiques. On peut citer :

- La demande de ne pas multiplier les outils (PTGE/PGRE) sur les territoires en déséquilibre quantitatif, en privilégiant une évolution des PGRE (plans de gestion de la ressource en eau) déployés sur le bassin Rhône-Méditerranée. La mise en œuvre de PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau) pourrait quant à elle être nécessaire sur des territoires non identifiés prioritaires aujourd'hui dans le SDAGE, pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource dans le contexte du changement climatique.
- La valorisation de démarches territoriales existantes visant la réduction des pollutions par les substances dangereuses ou les pollutions agricoles, et la pertinence de leur animation par les collectivités pour pérenniser des filières économiques adaptées.
- Le sujet de la gestion et de la maîtrise foncière, au service des espaces de bon fonctionnement (EBF) des milieux et de la réduction de l'aléa d'inondation.
- La proposition de ne pas exiger une étude de délimitation des EBF en amont des PAPI mais plutôt de pouvoir mener les études en parallèle, en bonne articulation, pour ne pas alourdir les procédures d'élaboration.

D'autres sujets ont été confortés dans les trois stands thématiques : le besoin de renforcer la sensibilisation des acteurs, des élus et du grand public sur les enjeux du SDAGE, et l'importance de la concertation dans les démarches (PGRE, EBF, démarches visant la réduction des pollutions).

L'intégration des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations et dispositions du SDAGE ressortent comme une priorité à renforcer.

Au-delà du SDAGE, le besoin d'accompagnement, technique et financier, pour mettre en œuvre les actions a été souligné par les participants aux commissions géographiques.

2. SYNTHÈSE DES STANDS DE CONTRIBUTION THÉMATIQUES

2.1 Stand « gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique »

La répartition des post-it par sujet abordé et par commission géographique est présentée dans les graphiques en pages suivantes.

A l'échelle du bassin, l'expression des participants à ce stand a porté en grande majorité sur les enjeux de **développer et favoriser les économies d'eau (26%)** et de **conforter les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) (22%)**. Les autres sujets représentent chacun moins de 10% des post-it.

Concernant les économies d'eau, de nombreuses contributions (1/3 des post-it traitant de ce sujet) ont été recueillies sur la nécessité de développer une agriculture moins consommatrice en eau, en changeant les pratiques et les cultures, en augmentant la réserve utile des sols, et ainsi favoriser l'adaptation au changement climatique. Des interventions en matinée ont également soulevé cet enjeu.

Le besoin de renforcer la sensibilisation des élus, des usagers et consommateurs pour tendre vers davantage de sobriété a été largement cité dans les 5 commissions géographiques.

Enfin, le développement de solutions innovantes telles que la réutilisation des ressources non conventionnelles ou encore la recharge artificielle de nappe a été proposé par les participants au stand.

Concernant le confortement des PGRE, les participants ont insisté sur le besoin de concertation avec l'ensemble des acteurs pour faire émerger un véritable projet de territoire, impliquant en particulier les collectivités et les activités en présence.

L'intégration aux PGRE d'objectifs ou leviers d'action complémentaires aux mesures de gestion des prélèvements en eau a été proposée dans les 5 commissions géographiques. Ces leviers d'action portent sur la qualité de l'eau, la restauration des milieux aquatiques ou encore la préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable.

Enfin, le besoin de poursuivre l'amélioration et le partage des connaissances dans le cadre des PGRE (sur l'hydrologie, les prélèvements, l'effet des actions sur le milieu ou encore les relations avec les eaux souterraines) a été rappelé par les contributeurs.

La nécessité de **faire évoluer les PGRE** a également été exprimée par les participants (**7%**). Les contributions ont été très inégalement réparties sur ce sujet, avec un taux d'expression important lors des commissions Haut Rhône et Gard Côtiers Ouest et des taux beaucoup plus faibles voire nuls lors des autres commissions géographiques.

Les principales contributions ont porté sur le besoin d'évolution des PGRE pour tenir compte de l'évolution de la ressource et des besoins, dans le contexte du changement climatique. Sur ce sujet, un appui méthodologique a été demandé par les contributeurs.

En Haut Rhône, l'échelle de l'outil PGRE et de ses leviers d'action a été questionnée, des participants demandant une déclinaison de l'outil à une échelle infra-bassin ou à l'inverse inter-bassins, adaptée aux enjeux de chaque territoire.

En Gard Côtiers Ouest, les participants ont demandé à ne pas multiplier les outils sur les territoires et à ne pas surimposer un nouvel outil « PTGE » (projet de territoire pour la gestion de l'eau) aux PGRE, en privilégiant une évolution des PGRE répondant aux exigences de l'instruction nationale du 7 mai 2019.

L'enjeu **d'anticiper les déséquilibres futurs de la ressource par la mise en place de PTGE** a essentiellement été cité en Haut Rhône (**6% des post-it au total mais 25% des post-it en Haut Rhône**). Sur le périmètre de cette commission géographique, les territoires actuellement en déséquilibre ou en équilibre précaire, concernés par un PGRE, ne sont pas nombreux et les acteurs s'interrogent sur la démarche à engager compte tenu de la baisse prévisible de la ressource et de l'augmentation des besoins dans le contexte du changement climatique : des suivis et des études besoins/ressources, ainsi que la mise en œuvre de PTGE seraient nécessaires sur des territoires non identifiés aujourd'hui dans le SDAGE comme en déséquilibre quantitatif.

En Saône-Doubs, un débat sur ce sujet s'est tenu le matin et a mis en avant la nécessaire prudence à observer quant à la durabilité des solutions d'adaptation au changement climatique et l'importance de la concertation dans les futures démarches PTGE.

La portée réglementaire des PGRE, questionnée dans le cadre du groupe de contribution politique sur le sujet, a été traitée dans **4%** des post-it. La pertinence de l'outil SAGE pour entériner et fixer des règles de partage de la ressource est reconnue, même si certains participants jugent le cadre trop rigide. Lors des interventions du matin, le rôle des CLE comme instances de gouvernance adaptées pour coordonner l'adaptation au changement climatique et le développement de la prospective a été souligné. La portée du PGRE sur des territoires sans SAGE est restée quant à elle en question.

La nécessaire **adaptation du développement du territoire à la disponibilité de la ressource** a été exprimée sur l'ensemble du bassin (**6%**), et en particulier en Littoral PACA Durance.

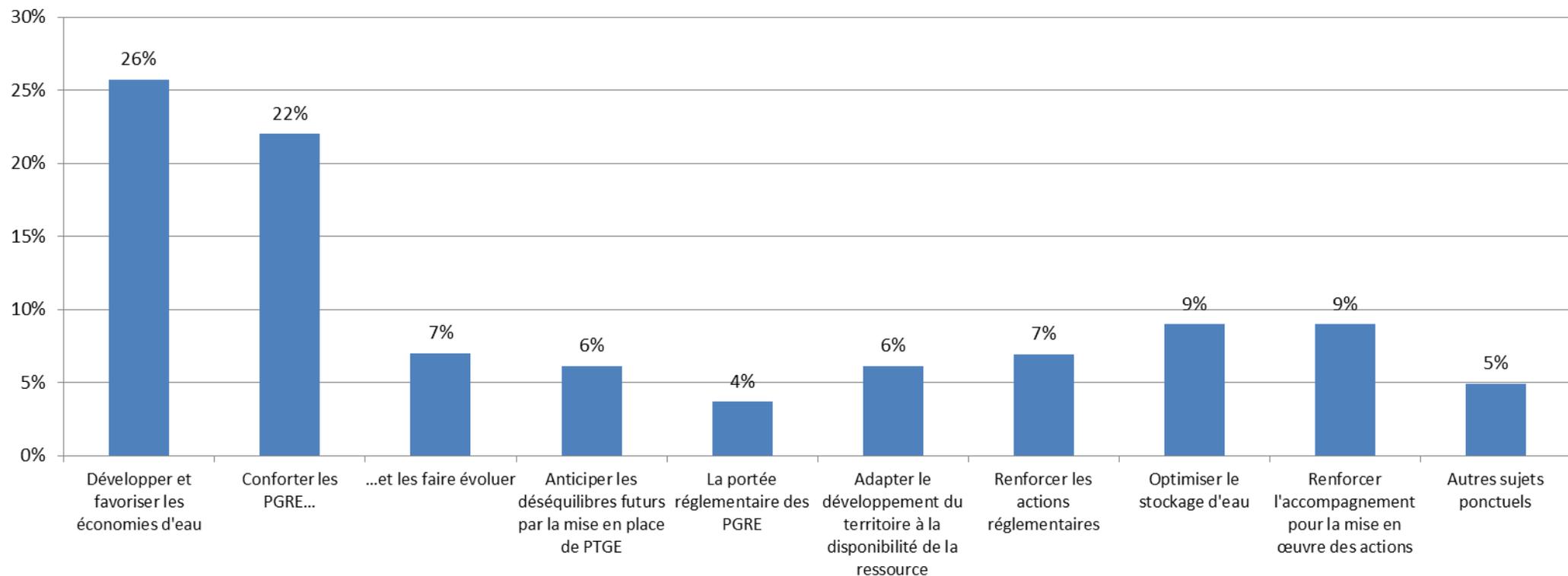
Le renforcement des actions réglementaires, avec la révision des autorisations de prélèvement et le renforcement des contrôles, a également été demandé par les participants (**7%**), et plus particulièrement en Gard Côtiers Ouest.

Les contributions ont aussi porté sur le besoin **d'optimiser le stockage d'eau** sur le bassin (**9%**). Les participants ont avant tout exprimé le besoin de reconnaissance et d'acceptabilité du stockage d'eau comme solution d'adaptation au changement climatique. Ces contributions ont été nombreuses en Gard Côtiers Ouest, émanant des représentants agricoles présents. A contrario, dans d'autres commissions géographiques, ce sont plutôt les impacts potentiellement négatifs des retenues d'eau sur les milieux aquatiques qui ont été mis en avant par les participants.

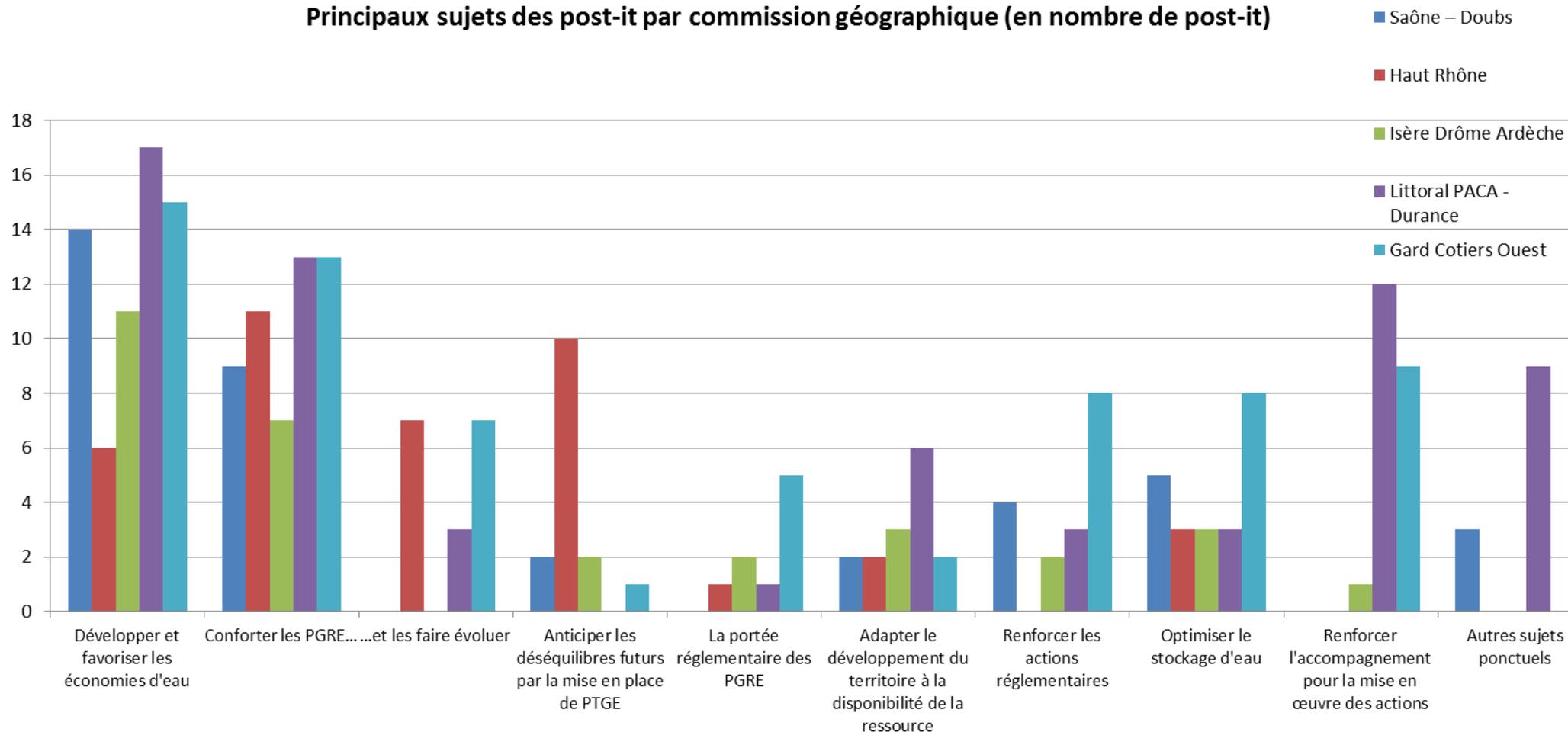
Il a également été demandé de favoriser les retenues multi-usages.

Enfin, **l'accompagnement** (financier et technique) **de la mise en œuvre des actions** mérite d'être renforcé selon les participants (**9%**). Ce sujet a essentiellement été abordé dans le sud du bassin (Littoral PACA Durance et Gard Côtiers Ouest).

**Stand "gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique" -
Principaux sujets abordés (en % de post-it sur les 5 commissions géographiques)**



**Stand "gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique" -
Principaux sujets des post-it par commission géographique (en nombre de post-it)**



2.2 Stand « lutte contre les pollutions par les substances dangereuses »

La répartition des post-it par sujet abordé et par commission géographique est présentée dans les graphiques en pages suivantes.

A l'échelle du bassin, l'expression des participants à ce stand a porté en majorité sur les enjeux **d'acquisition et de partage de connaissance (21%)** et **d'information et sensibilisation des acteurs (19%)**.

Concernant l'acquisition et le partage de la connaissance, la moitié des contributions sollicite le renforcement de la connaissance sur les substances, au-delà des substances surveillées dans le cadre de la DCE, sur leurs sources et leurs impacts, avec un point de vigilance sur le coût induit. Le reste des contributions traite du besoin de mobilisation de nouveaux outils d'analyse (outils biologiques), de développement de la recherche et de l'innovation, et de transparence des données, sur les pratiques agricoles utilisatrices de substances en particulier.

Concernant l'information et la sensibilisation des acteurs, les participants ont insisté sur le besoin de renforcer la sensibilisation du grand public sur ses pratiques et ses impacts, avec une communication adaptée au citoyen, mais aussi auprès des élus et usagers économiques. Ce sujet a été particulièrement abordé en Saône-Doubs mais beaucoup moins en Isère Drôme Ardèche, où les contributions au stand ont globalement été moins nombreuses qu'ailleurs.

En réponse aux propositions du groupe de contribution politique sur le sujet, présentées le matin, les participants au stand ont confirmé l'intérêt de **développer des approches territoriales (10%)** pour réduire les rejets et émissions de substances dangereuses. L'échelle du bassin versant est apparue pertinente et les participants ont souhaité valoriser les démarches existantes sur leurs territoires, constituant des expériences réussies et une base pour tendre vers des approches intégrées et concertées avec l'ensemble des usages. En particulier, en Haut Rhône, les « opérations collectives » avec les industriels ont été citées, les contributeurs soulignant le besoin d'animation et de soutien financier pour les développer. En Isère Drôme Ardèche, les démarches territoriales portées par les collectivités, visant la réduction des pollutions agricoles et intégrant l'ensemble des acteurs pour construire un véritable projet de territoire, avec une animation dédiée, ont été valorisées.

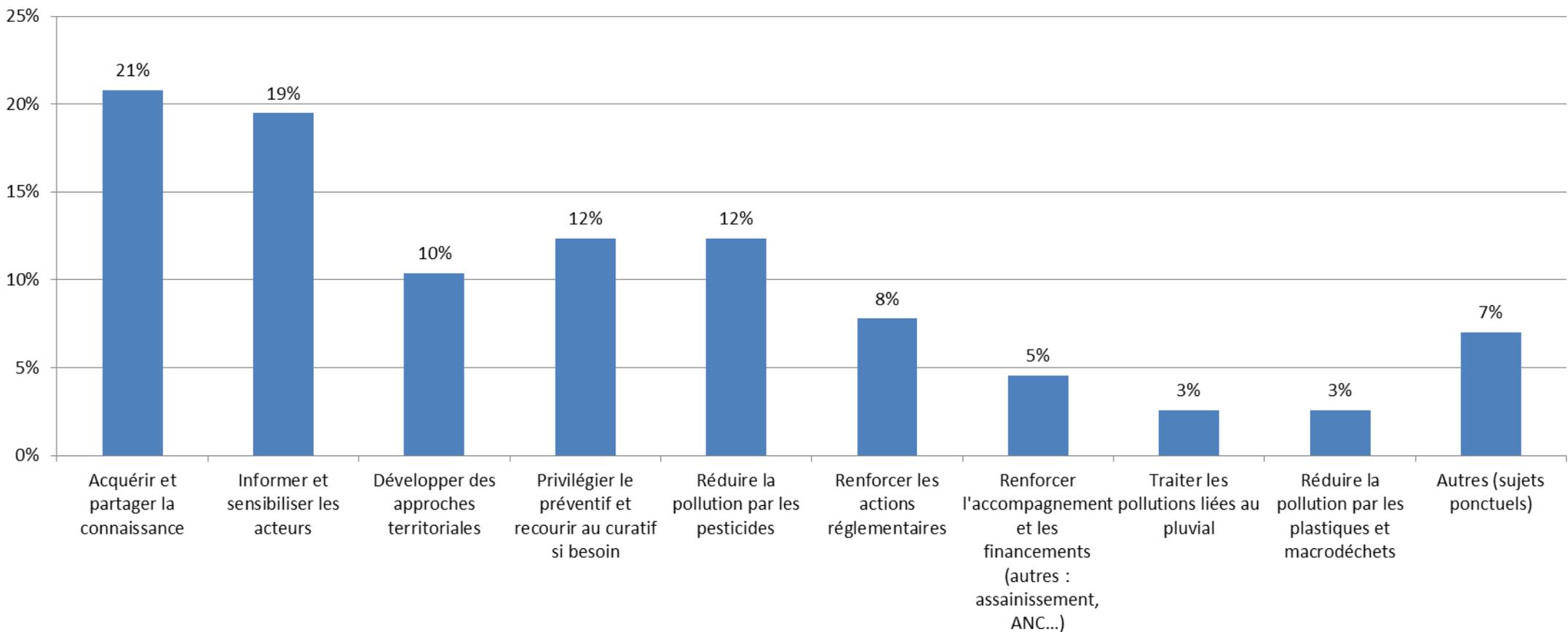
Les participants ont également conforté le principe de **privilégier le préventif** pour lutter contre les pollutions, et **de recourir au curatif si besoin (12%)**. Ce sujet a particulièrement été abordé lors de la commission Gard Côtiers Ouest. La nécessité de mettre en œuvre la séquence « éviter, réduire, compenser » dans le cadre de tout projet a été soulignée. Le recours au curatif a néanmoins été jugé utile, en particulier pour améliorer le traitement des eaux usées domestiques.

L'enjeu de **réduction des pollutions par les pesticides (12%)** a été souligné par les participants au stand, avec une demande de renforcer l'accompagnement à la conversion des agriculteurs, d'élargir les financements (au-delà des captages prioritaires) et de favoriser les pratiques sans pesticides. Il est à noter que ce sujet n'a pas du tout été abordé lors de la commission Haut-Rhône.

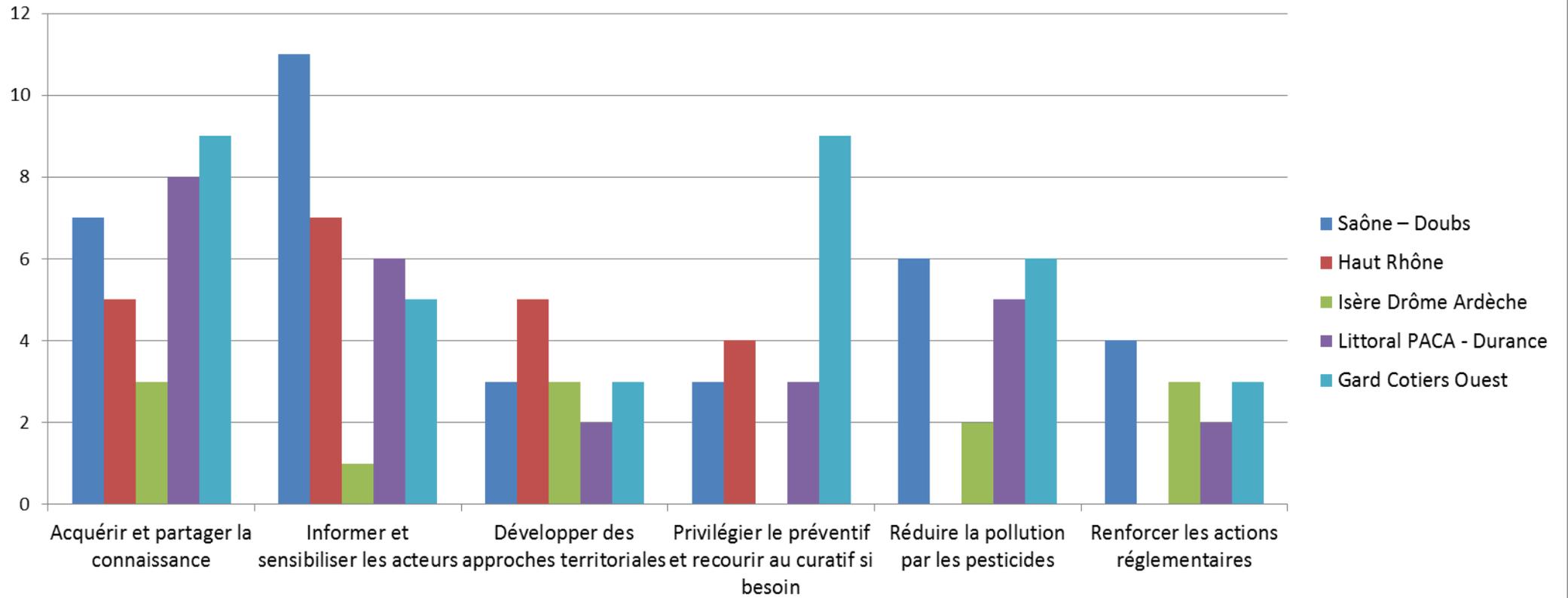
Les participants ont aussi exprimé la nécessité de **renforcer les actions réglementaires (8%)**. Le renforcement de la réglementation nationale, l'établissement de nouvelles normes, l'interdiction des substances les plus dangereuses ou encore le renforcement des contrôles ont été demandés par les contributeurs.

D'autres sujets ont été abordés ponctuellement, avec des taux de citation inférieurs à 5% des post-it : le besoin de renforcer l'accompagnement et les financements dans le domaine de l'assainissement (5%), l'enjeu de traiter les pollutions liées au pluvial (3% des post-it, seulement en Gard Côtiers Ouest), de réduire la pollution par les plastiques et macro déchets (3% des post-it, seulement dans le sud du bassin).

**Stand "lutte contre les pollutions par les substances dangereuses" -
Principaux sujets abordés (en % de post-it sur les 5 commissions géographiques)**



**Stand "lutte contre les pollutions par les substances dangereuses" -
Principaux sujets des post-it par commission géographique (en nombre de post-it)**



2.3 Stand « restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa d'inondation »

La répartition des post-it par sujet abordé et par commission géographique est présentée dans les graphiques en pages suivantes.

Les contributions au stand « restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa d'inondation » ont été nombreuses et variées. Si deux sujets se détachent : **sensibiliser et concerter (17%)** et **développer la gestion foncière (16%)**, 4 autres sujets ont un niveau de citation de l'ordre de 10%.

Les participants au stand ont exprimé le besoin de sensibiliser les élus et citoyens aux bénéfices du bon fonctionnement des milieux aquatiques, des solutions fondées sur la nature et à l'intérêt des espaces de bon fonctionnement (EBF). Cette communication est attendue à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée mais aussi au niveau local à partir de retours d'expérience réussis.

Le renforcement de la culture de la GEMAPI et du risque est en outre jugé nécessaire, avec des moyens d'animation dédiés.

Enfin, les contributeurs ont souligné l'importance de la concertation dans la construction des projets de restauration ou de réduction de l'aléa d'inondation.

Ces sujets ont été particulièrement traités lors des commissions Littoral PACA Durance et Saône-Doubs.

Le sujet du foncier, peu évoqué lors du groupe de contribution politique, a été particulièrement cité par les participants aux commissions géographiques, souvent comme un frein aux projets de restauration des milieux. Les contributeurs identifient comme prioritaire le développement de la gestion et de la maîtrise foncière, au service de la préservation des EBF et de la réduction de l'aléa d'inondation. Les propositions ont porté sur la simplification des procédures, la définition de stratégies et l'animation foncière, mais aussi sur la promotion d'une logique d'opportunité (post-crise en particulier).

Les participants se sont exprimés sur la **définition et préservation des EBF, en lien avec la prévention des inondations (11%)**, en particulier lors de la commission Littoral PACA Durance. Ils ont insisté sur la concertation et l'association des acteurs, à mobiliser dès les phases d'études. Au sujet de l'articulation des EBF avec les PAPI, mis au débat du groupe de contribution politique, la proposition qui émerge des commissions géographiques est de pouvoir inclure la définition des EBF aux PAPI ou bien de mener les études en parallèle. Les acteurs ont demandé de ne pas exiger une étude de délimitation des EBF en amont des PAPI, qui aurait pour effet d'allonger les délais d'élaboration de ces procédures. La pertinence des EBF pour la prévention des inondations est quant à elle partagée.

Les contributions ont également porté sur le **développement de projets intégrés, couplant la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI) (11%)**. Le besoin de renforcement de l'intégration de ces deux objectifs dans les projets a été souligné, au même titre que la promotion de l'exercice conjoint des compétences GEMA et PI par les collectivités. Plus globalement, le développement de projets intégrés, prenant en compte les zones humides en lien avec les cours d'eau ou encore les enjeux de biodiversité, a été proposé par les participants au stand.

La **structuration de la maîtrise d'ouvrage** a été traitée dans 6% des post-it mais a aussi fait l'objet de plusieurs interventions au cours de la matinée des commissions géographiques. Les participants ont mis en avant des difficultés politiques de structuration sur un certain nombre de territoires, pénalisant l'avancement des projets. La structuration de la compétence GEMAPI et le rôle des

syndicats à l'échelle des bassins versants sont apparus à conforter. Des contributeurs ont proposé qu'au moins la stratégie et la planification d'action soient définies à l'échelle du bassin versant et mises en œuvre de façon concertée et coordonnée par les EPCI maîtres d'ouvrage.

Le besoin de doter les structures gestionnaires de moyens suffisants a également été souligné, dans le contexte budgétaire contraint des collectivités.

Les participants au stand partagent la nécessité d'intégrer les enjeux de préservation des milieux aquatiques, de leurs espaces de bon fonctionnement et des zones d'expansion des crues, aux **documents d'urbanisme et aux politiques d'aménagement du territoire (11%)**. Ce sujet, et plus précisément celui de la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, a largement occupé les débats de la matinée de la commission géographique Littoral PACA Durance, en lien avec les récentes fortes crues survenues sur ce territoire.

Au-delà du contenu du SDAGE, les contributeurs au stand ont milité pour une augmentation et un assouplissement des conditions de **financement (10%)** pour favoriser la mise en œuvre des projets de restauration des milieux. Ce sujet a particulièrement été mis en avant lors des commissions Saône-Doubs et Gard Côtiers Ouest.

Les leviers réglementaires (8%) ont été cités dans les 5 commissions géographiques. Il a été proposé en particulier d'alléger les procédures réglementaires des projets de restauration, jugées trop longues et trop lourdes. Le renforcement de la réglementation et de l'implication des services de l'Etat a également été suggéré.

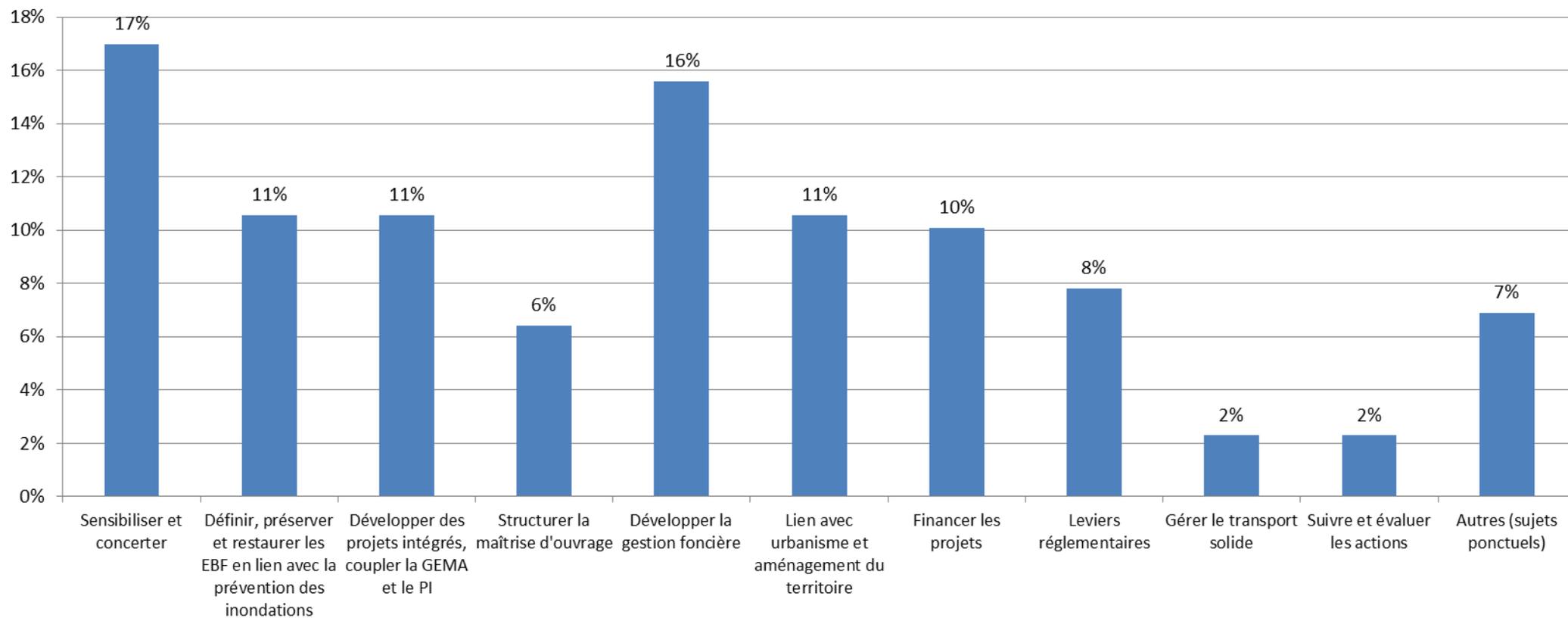
D'autres sujets ont été abordés de manière ponctuelle :

- gérer le transport solide (2%) avec en particulier des contributions en Haut-Rhône portant sur le besoin d'appui du SDAGE pour la gestion coordonnée des ouvrages hydroélectriques ;
- suivre et évaluer les actions (2%) avec des contributions portant sur le suivi de l'efficacité des actions et la mise en œuvre d'analyses coûts-bénéfices.

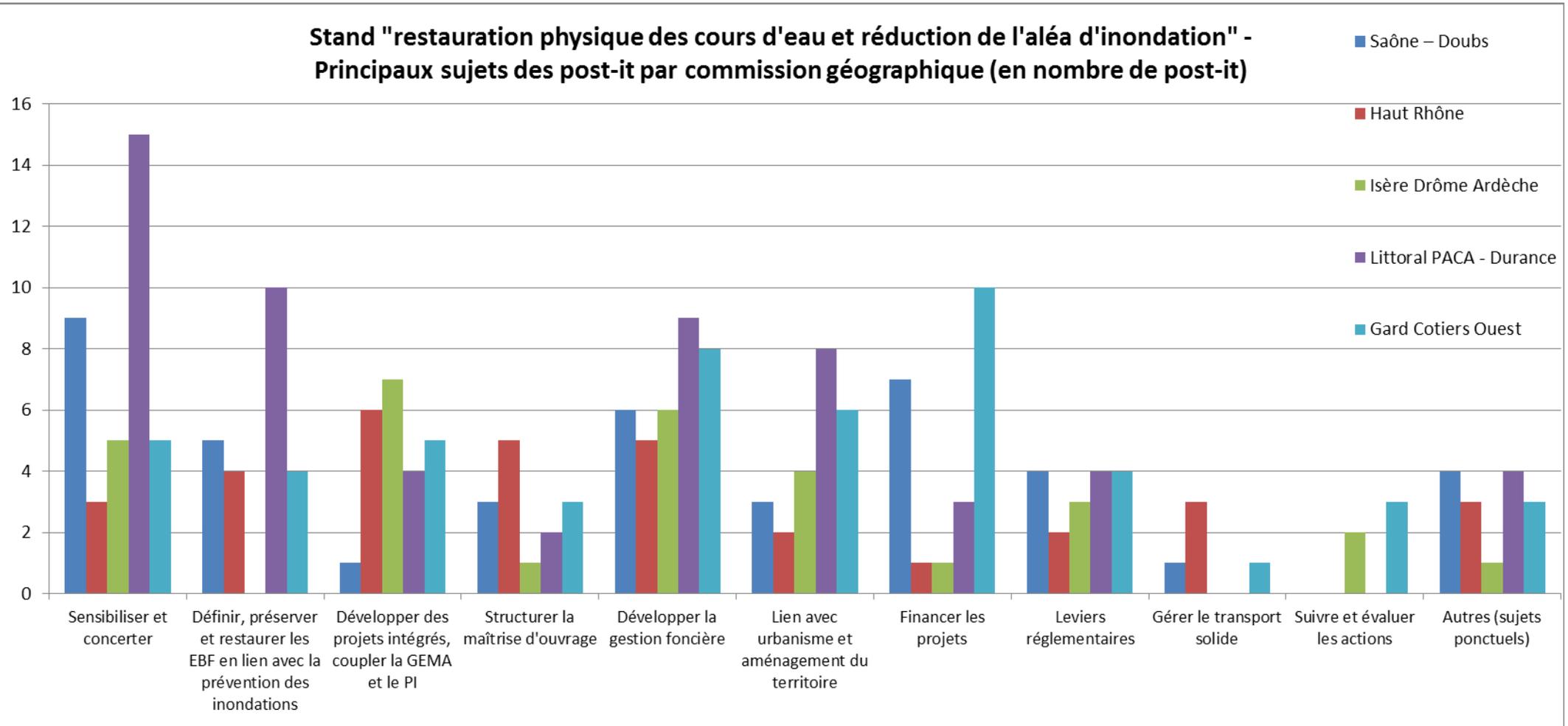
Des interventions en matinée ont en outre souligné le besoin de conforter la préservation des réservoirs biologiques, dans le contexte de changement climatique, ceux-ci constituant des zones refuges et d'essaimage pour les espèces aquatiques.

Des débats ont également eu lieu sur la restauration de la continuité écologique, l'objectif partagé étant de poursuivre et conforter l'approche pragmatique, adaptée au contexte local, mise en œuvre sur le bassin Rhône-Méditerranée.

**Stand "restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa d'inondation" -
Principaux sujets abordés (en % de post-it sur les 5 commissions géographiques)**



**Stand "restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa d'inondation" -
Principaux sujets des post-it par commission géographique (en nombre de post-it)**



3. BILAN DES ATELIERS D'ÉCHANGES SUR L'APPROPRIATION ET L'ASSOCIATION CITOYENNE

Des ateliers d'échanges ouverts (« cafés débat ») ont été organisés sur la manière de faciliter la mise en œuvre du SDAGE, via l'appropriation et l'association des citoyens, dans le cadre des commissions géographiques Isère-Drôme-Ardèche, Saône-Doubs et Littoral PACA Durance.

Ces ateliers ont permis de partager l'intérêt des démarches d'association citoyenne pour favoriser la mise en œuvre de projets portés par des collectivités. Leurs principales conclusions sont présentées ici.

Pour la réussite de telles démarches, les ateliers ont mis en avant le besoin de définir et d'explicitier en amont les objectifs et le cadre de la consultation ou de la concertation : Pourquoi ? A quelle étape du projet ? Quelle prise en compte dans le processus de décision ? Avec quels moyens ?

La représentativité de l'échantillon de citoyens choisi est également importante pour la reconnaissance des résultats obtenus.

Pour favoriser la mobilisation des citoyens, il faut adapter la démarche et les moyens d'association aux attentes sociales du territoire, aller à la rencontre des citoyens dans les lieux qu'ils fréquentent. La convivialité apparaît à privilégier.

La notion de temps de concertation est aussi importante. Il s'agit de prendre le temps nécessaire, d'assurer une continuité de la participation et de fédérer les gens autour du projet.

Il faut veiller à utiliser des outils pédagogiques variés et accessibles, à adapter le discours technique.

En termes de portage, un binôme association/collectivité apparaît efficace pour porter une telle démarche mais il existe également des démarches participatives portées directement par des citoyens.

Ces éléments synthétiques pourront être exploités pour faciliter la mise en œuvre du SDAGE.